



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

SG
Secrétariat général

Affaire suivie par
Florence Housset
Secrétaire générale adjointe

Téléphone
01 57 02 62 64
Fax
01 57 02 62 66
Mél
Ce.sga@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 9 mai 2016

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
- lycées privés -

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académique
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

Pour information

Circulaire n° 2016-060

Objet : offre de formation 2017 – 2018

PJ : orientations académiques par filière

Cadre général :

L'offre de formation professionnelle et technologique dans l'académie de Créteil est un enjeu majeur au service de la réussite de nos élèves. Le processus de diversification engagé depuis plusieurs années doit se poursuivre afin d'améliorer l'adéquation entre la demande sociale, la diversification des parcours et l'insertion professionnelle de nos élèves.

Dans cet objectif, depuis deux années, l'académie a organisé des réunions de filières sur l'ensemble des champs professionnels. Pilotées par les corps d'inspection, elles ont réuni, les chefs d'établissement de l'enseignement public, les professionnels de la formation continue ainsi que les représentants des branches professionnelles. Les travaux ont permis d'approfondir l'état des lieux des formations existantes et de fixer les orientations souhaitables pour l'académie en lien avec les OCER (orientations conjointes Etat/ Région).

Les orientations générales :

Les bacs professionnels devront être privilégiés, en raison de l'augmentation de la demande des familles pour les formations de niveau IV.



2/2

Les demandes d'ouverture de filières technologiques nouvelles ou de spécialités nouvelles dans les filières technologiques existantes devront également remonter.

En ce qui concerne le niveau post bac, les CPGE ne feront pas l'objet d'ouverture supplémentaire, ni de redéploiement. Les demandes d'évolution de capacités d'accueil devront être formalisées au préalable auprès de mes services.

Calendrier :

Pour la rentrée scolaire 2017, le calendrier relatif à l'évolution de l'offre de formation est le suivant

30 juin au 31 août 2016	Saisie des demandes sur SOFA
1 ^{er} septembre – 30 septembre 2016	Expertise des corps d'inspection
Février 2017	Commission de concertation

Je sais pouvoir compter sur votre engagement afin de contribuer à la construction de parcours de formation professionnelle permettant d'offrir aux jeunes que nous accueillons l'accès à une qualification en adéquation avec leurs aspirations et leurs possibilités, et de nature à favoriser une insertion professionnelle réussie.

La Rectrice de l'Académie de Créteil

Béatrice GILLE